



Commission  
des titres d'ingénieur

**Complément d'avis n°2024/10  
relatif à l'accréditation de  
l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France**

**Objet**

**Accréditation sous réserve émise** dans l'avis n°2024/10 concernant la transmission d'un syllabus finalisé compte tenu des axes communs mis en place et de la démarche compétences.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France ;
- Vu la note de synthèse établie par Nadine LECLAIR, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 janvier 2025,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 janvier 2025.

La présidente,  
Claire PEYRATOUT